

BAREME DES HONORAIRES

TVA = 20 %**HONORAIRES DE GESTION** des sommes encaissées pour le compte du propriétaire **Garantie des loyers (facultatif):** 2.50 % TTC HONORAIRES DE LOCATION Location à usage d'habitation : 1- Propriétaire : - Honoraires afférents à la visite du preneur, à la constitution de - Honoraires de réalisation de l'état des lieux :.....3 € TTC/m² 2- Locataire: - Honoraires afférents à la visite du preneur, à la constitution de - Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC/m² **Location de locaux professionnels ou commerciaux : 16 € TTC/m²** à la charge du preneur. HONORAIRES DE VENTE 3 % HT.....**3.60 % TTC** du prix de vente, charge vendeur pour les biens en portefeuille 5 % HT.....**6 % TTC** du prix de vente, charge vendeur pour tous les autres biens Forfait minimum 4 000 € TTC. HONORAIRES DE PRESTATIONS